

FORMULAIRE POUR LES PERSONNES ASSURÉES

Versement anticipé du capital de prévoyance pour la propriété d'un logement

Remarque: En cas de participations à la propriété d'un logement (p. ex. part sociale), utiliser le formulaire séparé

Données personnelles

Nom et prénom

E-Mail

N° personnel

Téléphone

Je dispose de ma pleine capacité de travail

☐ Oui ☐ Non

Si non: Incapacité: en pourcentage % et depuis quand: JJ.MM.AAAA

Montant souhaité / Date de versement / Adresse de paiement

CHF

Date de versement prévue

JJ.MM.AAAA Veuillez tenir compte des informations importantes en p. 3.

Destinataire

☐ Établissement financier (banque / caisse de pension / c^{ie} d'assurance) ☐ Notaire ☐ Vendeur

Nom / Adresse de la banque ou adresse postale

N° IBAN (compte hypothécaire / compte de crédit de construction)

Code BIC/Adresse SWIFT (étranger)

Utilisation prévue

☐ **Acquisition d'un logement existant**

Documents requis

Contrat d'achat / Attestation de l'établissement financier ou du notaire concernant l'utilisation prévue et l'affectation précise du versement anticipé et données relatives au virement (compte) et à l'obligation de remboursement au cas où la vente n'aboutirait pas / **Logement à l'étranger:** Attestation officielle du notaire / de l'office du registre foncier concernant l'utilisation prévue et l'affectation précise du versement anticipé.

☐ **Construction d'un logement en propriété**

Documents requis

Contrat d'achat / Permis de construire / Contrat d'entreprise ou EG, etc. / Attestation de l'établissement financier ou du notaire concernant l'utilisation prévue et l'affectation précise du versement et données relatives au virement

(compte) / Inscription notariale au registre foncier (versement au plus tôt après le transfert de propriété) / **Logement à l'étranger:** Attestation du notaire / de l'office du registre foncier concernant l'utilisation du versement anticipé.

☐ **Remboursement de prêts hypothécaires**

Documents requis

Extrait du registre foncier actuel / Attestation du créancier hypothécaire concernant un droit de gage immobilier existant sur la propriété et attestation concernant l'utilisation prévue et l'affectation précise du versement anticipé accompagnée des données relatives au virement (compte) et à la date du versement.

☐ **Rénovation ou transformation du logement en propriété**

Documents requis

Extrait du registre foncier actuel / Descriptif des travaux, contrat d'entreprise / Factures ou devis / Attestation de l'établissement financier ou du notaire concernant l'utilisation prévue et l'affectation précise du versement anticipé et données relatives au virement (compte de crédit de construction) et à l'obligation de remboursement du montant restant, au cas où le montant total du versement anticipé ne serait pas utilisé.

☐ **Transfert du paiement anticipé à un nouveau logement en propriété**

Documents requis

Contrat d'achat du logement en propriété actuel et du nouveau (projet) / Attestation de l'établissement financier ou du notaire concernant l'utilisation prévue et l'affectation précise du versement ainsi que l'obligation de remboursement au cas où la vente n'aboutirait pas.

Objet / Usage personnel

- ☐ Maison individuelle ☐ Immeuble d'habitation collective ☐ Appartement
☐ Je confirme que j'occupe moi-même le logement et qu'il deviendra ma résidence principale.

Versements anticipés antérieurs / Mises en gage du 2e pilier

J'ai déjà retiré et / ou mis en gage le capital de prévoyance pour la propriété du logement.

☐ Oui ☐ Non

Versement anticipé: Si oui: CHF Date (JJ.MM.AAAA)

Mis en gage: Si oui: Veuillez nous envoyer le consentement de votre créancier gagiste au sujet du versement anticipé.

Rachats dans le 2e pilier

J'ai effectué des versements volontaires au cours des 3 dernières années

☐ Oui ☐ Non Si oui: CHF Date (JJ.MM.AAAA)

État civil

☐ **mariée / partenariat enregistré**

Document requis pour un versement d'au moins CHF 100'000

Authentification de la signature du/de la conjoint·e ou partenaire enregistré·e par un notaire. Remarque: l'authentification de la commune ne suffit pas.

☐ **autre état civil**

Document requis pour un versement d'au moins CHF 100'000

Un certificat d'état civil actuel (pas plus de 6 mois). Remarque: une attestation de domicile ne suffit pas.

Informations importantes

- **Prestations réduites:** le retrait de fonds de prévoyance entraîne une réduction de vos prestations de prévoyance. Vous avez la possibilité de combler la lacune qui en résulte dans votre couverture de prévoyance en cas de décès et d'invalidité en contractant une assurance supplémentaire auprès d'une compagnie d'assurance de votre choix.
- **Assujettissement à l'impôt/Impôt à la source:** votre versement anticipé est notifié à l'Administration fédérale des contributions, entraînant une imposition immédiate. Si la personne assurée n'est pas assujettie à l'impôt en Suisse, l'impôt à la source sera directement déduit du montant du versement anticipé. Ce dernier ne peut être utilisé pour régler l'impôt à la source. Le versement s'effectue en francs suisses (CHF).
- **Rachats:** les apports volontaires (majorés des intérêts) ne peuvent être retirés pour l'acquisition d'un logement pendant 3 ans à compter du versement. Si vous avez effectué des versements volontaires au cours des 3 dernières années ayant précédé le retrait anticipé, vous devrez supporter le risque d'éventuels rappels d'impôts.
- **Frais:** une taxe de CHF 400 pour frais de traitement sera prélevée, sauf en cas d'hypothèque auprès de la SVE.
- **Modalités de paiement:** lors de l'acquisition d'un logement existant, le versement anticipé sera effectué au plus tôt 2 semaines avant l'acquisition de la propriété (inscription du contrat d'achat dans le registre foncier). Pour un logement nouvellement construit, le versement n'interviendra qu'après l'acquisition de la propriété. En cas de virement sur le compte d'un notaire, un versement avant le transfert de propriété sera exceptionnellement possible. Un paiement direct à la personne assurée n'est pas permis.
- **Garantie du but de la prévoyance:** pour les biens immobiliers en Suisse, une restriction du droit d'aliénation sera mentionnée dans le registre foncier. Les frais d'annotation sont à la charge de la personne assurée.

Signatures et consentement

La personne assurée et, pour autant qu'elle soit mariée ou vive en partenariat enregistré, le ou la conjointe ou partenaire attestent par leur signature l'exactitude de ces données et avoir compris le contenu du formulaire.

Lieu / date

Signature de la personne assurée

Consentement du/de la conjoint·e / partenaire enregistré·e

J'approuve le versement anticipé de CHF

Nom et prénom

Lieu / date

Signature du/de la conjointe / partenaire

Authentification de la signature du/de la conjoint·e / partenaire enregistré·e par le notaire

(valable pour le page 1/3, 2/3 et le page 3/3)

Office de notaire / lieu

Date / Signature / cachet

Nous vous prions d'envoyer ce formulaire de demande (l'original) – ainsi que les documents requis – à l'adresse suivante: Sulzer Vorsorgeeinrichtung, Zürcherstrasse 12, Postfach, 8401 Winterthur.